

Registre des délibérations - Délibération n° 22 : 20/03/2018

APPEL A PROJET FEADER POUR L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000 « TROIS MARAIS »

L'an deux mille dix-huit, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le vingt mars à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents :

- Représentant du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglalet
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
- Représentants des Communes :
 - Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb, Pierre Vétillart
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
- Représentants des établissements publics :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir :

Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► Étaient absents-excuses :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari, Jean-Marc Martin-Teissere
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Marc Minoretti
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 13 membres

► Autres personnes présentes :

Jacques Blondel, co-Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc naturel régional de Camargue
Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
Rémi Lingueglia, Direction du Développement des Territoires et de l'Environnement, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
Sophie Charitos, responsable de la gestion administrative et financière des espaces naturels, Parc naturel régional de Camargue
Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	19	19

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	46

Date de convocation
18/12/2017
RC - 694/695



Délibération n° 22 : 20/03/2018

APPEL A PROJET FEADER POUR L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000 « TROIS MARAIS »

► Contexte général de l'animation des sites Natura 2000

Le Parc naturel régional de Camargue est structure animatrice de plusieurs sites Natura 2000, parmi lesquels :

- ZSC FR9301590 « Rhône aval »,
- ZSC FR9101405 « Petit Rhône »
- ZPS FR9312006 « Marais de l'île Vieille et alentour »
- ZSC FR 9301592 « Camargue »,
- ZPS FR 9310019 « Camargue »,
- ZSC FR9102014 « Bacs sableux de l'Espiguette »
- ZSC FR9301596 « Marais de la vallée des Baux et marais d'Arles »,
- ZPS FR9312001 « Marais entre Arles et Grand Rhône ».

► Descriptif des opérations

La mission d'animation consiste à :

- Accompagner la contractualisation, par le biais des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEc), des contrats Natura 2000 et de la Charte Natura 2000 ;
- La poursuite de la mise en œuvre des actions prévues par le Document d'objectifs (DOCOB) ;
- Organiser, animer, et rédiger le compte rendu des comités de pilotage (au minimum 1 fois par an) ;
- Transmettre le porter à connaissance auprès des maîtres d'ouvrage dans le cadre de l'évaluation des incidences ;
- Améliorer les connaissances naturalistes et poursuivre les suivis scientifiques ;
- Mettre à jour et/ou revoir éventuellement le DOCOB ;
- Mener des actions de communication, de sensibilisation et d'information ;
- Soutenir l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques.

⇒ Site Natura 2000 « Trois Marais »

• Contexte

Le comité de pilotage des sites Natura 2000 « Trois marais » (ZSC FR9301596 et ZPS FR9312001), réuni le 17 avril 2015 sous la présidence de Hervé Schiavetti, a désigné à l'unanimité le Parc naturel régional de Camargue comme structure animatrice du site. Depuis, la présidence a été confiée à Monsieur Martial Alvarez, maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

La troisième convention d'animation entre le Parc et l'État se termine le 14 octobre 2018.

Les discussions avec les services de l'État ont permis de valider le principe de financement d'un poste pour l'animation et la mise en œuvre des actions du DOCOB à hauteur de 1.10 ETP pour une durée de 3 ans. Une nouvelle convention d'animation est donc proposée à la signature, entre le Parc et l'Etat, pour la période allant du 14 octobre 2018 au 13 octobre 2021.



Il s'agit de reconduire ainsi le processus d'animation du site pour une durée de 3 ans sur une période allant du 14 octobre 2018 au 13 octobre 2021.

Cette demande est faite dans le cadre d'une réponse à l'appel à projet FEADER, qui sera lancé par la Région Provence-Alpes Côte d'Azur le 15 mai 2018.

- **Plan de financement pour la période 2018 - 2021**

Le prévisionnel technique défini pour cette mission est réparti selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Animation du site « Trois marais » (frais de personnel)	161 742,53 €		
Stage	3 500,00 €	État (47%, DREAL)	101 534,82 €
Etudes	45 600,00 €	Europe (53% FEADER)	114 496,71 €
Frais réels (frais de déplacement)	3189,00 €		
Frais de communication	2 000,00 €		
Total	216 031,53 €		216 031,53 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- autorise le Président à solliciter les financements Natura 2000 pour la nouvelle période d'animation du site Natura 2000 3 marais et à signer la convention financière correspondante ;
- autorise le Président à signer tous documents permettant la réalisation des opérations.

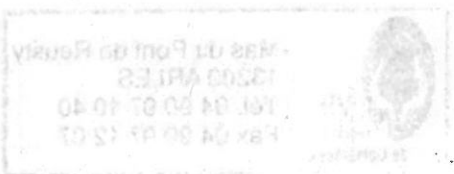
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **26 MARS 2018**
Et de l'affichage effectué le **26 MARS 2018**

Le Président,
Roland Chassain





26 MARS 2018

26 MARS 2018

REÇU EN PREFECTURE

le 26/03/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20180320-DEL_22_TROI